



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

SERVICE FINANCES

Table des matières

BUDGET 2019 : CONFIRMATION D'UNE SORTIE DE CRISE POUR LES FINANCES LOCALES	1
LA PÉRIODE 2014 – 2017 : RAPPEL DES MESURES D'ÉCONOMIES ENGAGÉES EN DÉBUT DE MANDAT FACE A LA CHUTE DES RESSOURCES D'ÉTAT	2
LA PERIODE 2018-2020 : DES CHOIX DE GESTION ET DE PILOTAGE FINANCIER POUR SÉCURISER & PÉRENNISER LE REDRESSEMENT DES FINANCES LOCALES.....	4
UN BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 ASSOULI	6
CONCLUSION : FAIRE LE BILAN ET VOIR PLUS LOIN	10

BUDGET 2019 : CONFIRMATION D'UNE SORTIE DE CRISE POUR LES FINANCES LOCALES

Pour les collectivités territoriales métropolitaines, la mandature Hollande a été à la fois marquée par un contexte économique morose et par les effets des restrictions dans l'attribution des enveloppes d'Etat. Ceci, afin de contribuer au redressement des finances publiques.

La mandature Macron s'amorce dans un contexte d'embellie, certes modeste, économique et offre un changement de style concernant les relations entre l'État et les collectivités locales, avec une contractualisation prévoyant la moindre hausse des dépenses réelles de fonctionnement et l'encadrement de la dette.

Comme en 2018, la loi de Finances 2019 ne prévoit pas de nouvelles baisses de dotations et, ceci conjugué avec les efforts de gestion développés par Aytré tout au long de ces quatre derniers exercices budgétaires, conduit à un projet de budget primitif principal qui voit ses indicateurs financiers remonter dans des zones de stabilité et de bonne santé financière.

Ce budget primitif de la commune est le résultat d'efforts qui ont porté leurs fruits par une gestion prévoyante et adaptée à son contexte.

Ainsi, pour la première année depuis 2014, le budget primitif 2019 prévoit une légère hausse de sa section de fonctionnement. Cette hausse reste cependant relative, dans la mesure où l'évolution du coût de la vie devrait être supérieure au cours de l'exercice.

LA PÉRIODE 2014 – 2017 : RAPPEL DES MESURES D'ÉCONOMIES ENGAGÉES EN DÉBUT DE MANDAT FACE A LA CHUTE DES RESSOURCES D'ÉTAT

Afin de compenser une perte de recette d'environ 1 million sur un budget de 14 millions, les élus Aytrésiens ont été mis dans l'obligation de faire face à une nouvelle donne nationale quelques mois après les élections municipales de 2014. Ils en ont rapidement pris la mesure et décidé des efforts nécessaires à l'adaptation des finances de la commune.

Optimisation de la section de fonctionnement

Économies sur les dépenses de fonctionnement

En quatre ans, la baisse des budgets de fonctionnement a généré des économies réelles et indispensables :

- ✓ De 2014 à 2017 les charges financières ont baissé de 28 % (intérêts),
- ✓ Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 13,97 % en 2014 et 2015,
- ✓ Les subventions attribuées ont baissé de 7,76 % en 2014 et 2015.

Ce travail a généré environ 33% de l'effort sous forme d'économie en dépenses de fonctionnement.

Maitrise de la masse salariale.

La politique de pilotage de la masse salariale depuis 2014 implique que tous les départs d'agents titulaires sont étudiés au cas par cas et, en fonction du service, de l'évolution des missions de service public et des arbitrages liés aux contraintes budgétaires, une décision est prise quant à leur remplacement.

Le corollaire de cette réflexion sur les besoins est le constat d'une évolution négative de la masse salariale entre les budgets réalisés (BP à BP) 2014 et 2017 de -5.46 % sur le total du chapitre 012 (soit le personnel titulaire et le personnel non titulaire).

Alors même que l'augmentation moyenne en tenant compte du GVT aurait dû être de 2 % par an, sans compter l'augmentation du point d'indice (+0,6 % en 2016 et +0,6 en 2017).

Ce travail a également généré environ 33% de l'effort, toujours sous forme d'économie en dépenses de fonctionnement.

Travail sur les recettes de fonctionnement : la fiscalité locale.

Alors que les taux n'avaient pas évolué depuis 2004, et devant l'impact brutal des baisses de dotations, les élus ont décidé en 2016 de répartir cet effort par l'augmentation des taux de 3 % (+ 150.000,00€ par an), l'abaissement du taux d'abattement général à la base de 18 % à 10 % (+ 142.000,00€ par an) et un travail sur les bases afin de re-catégoriser certains logements, ce qui est aussi une mesure d'équité sociale (+ 10.000,00 €).

En 2017, le vote d'une surtaxe sur les résidences secondaires afin de détendre le marché de la location a également permis d'engendrer une recette de + 32.000,00 € par an.

Ces réajustements fiscaux ont généré environ 33 % de l'effort, sous forme de recettes de fonctionnement supplémentaires.

En investissement, adoption d'un niveau d'investissement tenable et réalisable dans l'année

En 2015, les élus Aytrésiens ont adopté un scénario de prospective financière avec définition d'objectifs dans le but de pérenniser et de piloter dans le temps les efforts budgétaires. En investissement le choix a été fait de définir une enveloppe budgétaire - pour les investissements nouveaux - à la fois tenable pour les services techniques et réalisable dans l'année. Ceci, afin de ne pas mobiliser de crédits inutilement.

Des dépenses d'équipement réalistes, ciblées et tenables pour les équipes

Cette enveloppe a été définie à hauteur de 2 millions par an. Chaque année, les adjoints et leurs commissions se voient ainsi confier une enveloppe d'investissements nouveaux décidée par M. le Maire. Ils sont ensuite chargés d'étudier et de formuler des propositions d'investissements tenant compte des crédits rendus captifs par les décisions antérieures et les travaux obligatoires de sécurité et de mise aux normes, ainsi que des orientations de politique générale.

Un recours à l'emprunt réservé aux opérations à durée de vie longue

Afin de ne pas alourdir les sections de fonctionnement et d'investissement par une augmentation des charges financières structurelles, c'est-à-dire le remboursement du capital en investissement et des intérêts en fonctionnement, les élus ont décidé de ne pas recourir à l'emprunt afin de pallier les baisses de recettes.

Ils ont acté pour maintenir un recours à l'emprunt ciblé et réservé aux opérations d'équipements structurantes, bien identifiées, et dont la durée de vie est de très long terme.

Ceci est une mesure équitable car une seule génération ne devrait pas supporter à elle seule l'effort d'emprunt pour des équipements dont la durée de vie sera de plusieurs générations.

Tous ces efforts cumulés et ventilés sur la période 2014-2017 ont donc permis de générer une économie globale de l'ordre de 1 million d'euros, de préserver la capacité de la commune à s'autofinancer et, par voie de conséquence, à maintenir une section d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros en opérations nouvelles chaque année, sans alourdir les sections par des charges financières.

LA PERIODE 2018-2020 : DES CHOIX DE GESTION ET DE PILOTAGE FINANCIER POUR SÉCURISER & PÉRENNISER LE REDRESSEMENT DES FINANCES LOCALES

Afin d'améliorer et de pérenniser le pilotage financier de la commune dans le temps, les élus de la commune ont fait le choix de réinterroger la notion de service public et de dégager des priorités en termes de politiques publiques locales et de politiques financières.

Des choix de pilotage des axes de politiques publiques locales :

Le séminaire des élus de la majorité municipale de novembre 2017 a permis aux élus de redéfinir collaborativement les axes forts de la politique locale, en tenant compte, dans le sillage de la mandature Hollande, de ce que la donne contextuelle nationale a pu modifier au niveau économique et budgétaire dans la politique locale.

Ces axes forts ont été réaffirmés en octobre 2018, après quelques mois d'annonces Présidentielles post élections (14 mai 2017).

Les axes prioritaires de politique locale sont ainsi définis ;

- ✓ Sécurité et conformité des bâtiments publics
- ✓ Requalification du quartier Pierre loti
- ✓ Propreté de la ville
- ✓ Éducation
- ✓ Littoral
- ✓ Schéma de mutualisation (EPCI)

Chaque année, ces axes font l'objet de déclinaisons opérationnelles en termes de projets de travaux, d'achats, d'études et d'opérations d'équipements.

Des choix dans le pilotage du service public local

Pour les élus Aytrésiens, face aux enjeux importants présents et futurs, l'adaptation du niveau de service public municipal s'est imposé comme une réflexion centrale, au cœur du dispositif.

Il s'agit par-là de mener une réflexion sur ce qui est à la fois essentiel au service public local et obligatoire au sens juridique, mais aussi en adéquation avec les moyens de la collectivité et l'évolution de la société. A savoir, les questions ont été les suivantes ;

- ✓ Quel est le service public obligatoire de la commune ?
- ✓ Qu'est-ce qui est attendu par le citoyen Aytrésien ?
- ✓ Quelles sont les spécificités locales qui font que le service public à Aytré n'est pas le même qu'ailleurs (situation littorale, dynamique des bases, proximité pôle urbain de La Rochelle...) et, enfin,
- ✓ À quoi la collectivité peut-elle répondre dans un cadre budgétaire contraint ? (Sans augmenter à nouveau le taux des taxes locales).

Les élus Aytrésiens ont donc eu à travailler collectivement et dans chacune des commissions sur les niveaux de service public à Aytré. Ils ont ainsi pu dégager les niveaux de priorités suivants ;

<p>Garantir la qualité optimale des missions obligatoires de la collectivité :</p> <p>NIVEAU 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Education (construction, équipement et entretien des écoles). ✓ Etat civil, titres sécurisés, recensement, élections, funéraire. ✓ Urbanisme. ✓ Entretien du patrimoine, des voies communales et des espaces publics. ✓ Tranquillité, sécurité et salubrité. ✓ Aide sociale (CCAS)
<p>Maintenir avec discernement les missions non obligatoires historiques :</p> <p>NIVEAU 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restauration, centre de loisirs, garderie et crèche. ✓ Culture et équipements culturels (médiathèque et maison Brassens). ✓ Sport et équipements sportifs (dojo, stades, tennis, boulodrome...). ✓ Citoyenneté et soutien aux associations Aytrésiennes. ✓ Animation de la ville et du littoral.
<p>Opérer des choix sur certaines missions pouvant être confiées à tiers :</p> <p>NIVEAU 3</p>	<p>Un mode de gestion repensé pour certains travaux ne relevant pas nécessairement et uniquement d'une expertise publique.</p> <p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'entretien ménager des locaux, ✓ l'entretien basique en espaces verts, <p>ne nécessitent pas l'expertise d'agents publics spécialisés.</p>

Des choix de pilotage en investissement

L'équipe municipale a le souci de terminer le mandat sur un bilan satisfaisant concernant ses promesses de campagne, dans un contexte financier particulièrement difficile sur le mandat, tout en ayant fait des choix d'arbitrage afin de rétablir la bonne santé financière de la commune.

Par ailleurs, il faut aussi entretenir l'existant et assurer la sécurité d'un vaste patrimoine bâti (30.000 m² de surface hors œuvre), d'un linéaire de voirie de 60.000 ml et d'une surface importante d'espaces publics et naturels à entretenir, avec des moyens humains finis.

L'investissement 2019 a vu le travail sur le diagnostic du patrimoine bâti existant, amélioré par une visite de chaque bâtiment public, donnant lieu à une fiche de visite avec diagnostic et préconisations de travaux, conjointement entre les services techniques et les chefs de services chargés de leur exploitation (afin que soit prise en compte la dimension « utilisateurs »).

L'objectif est d'assurer une bonne information des commissions afin d'étudier et proposer des arbitrages au maire, dans le cadre de l'enveloppe qui leur est allouée en investissement.

Le système d'enveloppe financière captive a également été reconduit afin de continuer les mises aux normes obligatoires des bâtiments publics. C'est un arbitrage du maire, en tant que responsable de la sécurité publique.

Le budget 2019 prévoit une mission de diagnostic de l'état de la voirie communale, assorti de préconisations d'entretien et d'une mission complémentaire de « plan général de circulation et de déplacement ».

A longue vue, le programme des préparations budgétaires en investissement est projeté jusqu'en 2020, date des prochaines élections municipales - de manière à achever les projets et finir la mise aux normes et le gros entretien du patrimoine de la commune - mais aussi au-delà, afin de prendre en compte les effets de décisions qui dépassent la temporalité du mandat.

C'est le rôle du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI), qui doit être encore renforcé dans sa dimension stratégique et long terme (10 ans) au cours de cette année 2019.

UN BUDGET PRÉVISIONNEL PRINCIPAL 2019 ASSOULI

Les grandes lignes du BP 2019 en section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement du BP Principal 2019

Le budget prévisionnel 2019 en dépenses et en recettes de fonctionnement s'établit à **12.240.251,00 €** dont ;

- **9.710.788.00 €** de dépenses réelles de fonctionnement,
- **10.491.399,14 €** de recettes réelles de fonctionnement.

Ce budget prévisionnel traduit une hausse de ;

- + 1.36 % de BP à BP en dépenses réelles de fonctionnement,
- + 3.38% de BP à BP en recettes réelles de fonctionnement.

C'est le signe que des efforts ont été réalisés antérieurement et qu'il est désormais possible d'envisager des dépenses légèrement à la hausse.

L'excédent reporté (002)

Ce résultat s'explique notamment par une nette amélioration de l'excédent reporté de l'année antérieure, en recette de fonctionnement ;

Cet excédent reporté s'établit à ;

- **1.727.616,86 €** pour 2019,
- contre **1.418.176,73 €** en 2018 et **754.900.48 €** en 2017.

Cela est notamment dû au redressement des indicateurs de bonne santé financière de la commune et à un travail de tous les services sur les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

L'intérêt de la dette

Les charges financières (intérêts de la dette) augmentent légèrement en fonctionnement de + 2.14% de BP à BP mais elles étaient en baisse en 2017 (-13,42 %) et 2018 (-13.83 %.)

Le budget primitif 2019 ne prévoyant pas d'emprunt nouveau, le remboursement des intérêts de la dette devrait à nouveau être à la baisse en 2020.

Les dépenses imprévues

Pour finir, comme l'année dernière, par prudence et par anticipation, les dépenses imprévues ont été augmentées de BP à BP en fonctionnement, soit 297.196,43€ € (hors service du personnel et culture »), pour faire face aux événements imprévus au moment de l'élaboration budgétaire. Ces dépenses imprévues tiennent compte du risque de livraison de repas supplémentaires à l'école Petite couture si la capacité « plafond » de production de repas du restaurant scolaire est dépassée (39.000,00€) et si la commune doit abonder au déficit du Service d'Aide à Domicile (SAAD) en cours d'année 2019 (38.600,00€).

Les dépenses des services

Le maintien des services s'est fait sans remettre en cause les engagements vis-à-vis des secteurs. Si la lettre de cadrage prévoyait une possibilité d'augmentation globale du budget des services de +1.5%,

- Le service éducation connaît une augmentation de 2.93% de BP à BP pour permettre la migration et actualisation du logiciel technocrate et le renouvellement de petit matériel scolaire.
- La politique éducative locale connaît une augmentation de 10.60% de BP à BP afin notamment de permettre le fonctionnement du local jeune en année pleine.
- La Restauration scolaire connaît une augmentation de 10.01% de BP à BP afin de prévoir la délégation de l'entretien des locaux à deux entreprises.
- Le service animation culturelle connaît une augmentation de 23,78% de BP à BP afin de prévoir un renforcement de l'offre culturelle à la salle Georges Brassens et les dépenses liées aux « 30 ans du cheval ».
- Le service Ressources humaines connaît une augmentation de 2.87% de BP à BP afin de prendre en compte le Glissement vieillesse technicité (GVT), mais aussi la rémunération de deux postes saisonniers (2 mois) pour la cabane d'information à l'occasion de la manifestation estivale « Aytré Plage ».

L'enveloppe allouée aux subventions aux associations a augmenté de 5.65% de BP à BP afin de prendre en compte les augmentations contractuelles de 2% avec la Société Laïque d'Education populaire (SLEP), les actions nouvelles (local jeune en année pleine), la prise en compte de la fin du dispositif des contrats aidés pour le Centre Socioculturel et les nouvelles demandes associatives.

Les grandes lignes du BP 2019 en section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement du BP Principal 2019

Le budget prévisionnel 2019 en dépenses et en recettes d'investissement s'établit à **4.450.707,34 €** dont ;

- **4.429.472.34 €** de dépenses réelles d'investissement (**2.069.055,00 €** de dépenses nouvelles d'équipement, 587.751,39€ de restes à réaliser et 1.772.665,95 € de dépenses financières et dépenses imprévues)
- **1.921.244,34 €** de recettes réelles d'investissement.

Les dépenses d'équipement

L'objectif d'investissements nouveaux fixé à 2 millions par la prospective de 2016 est à nouveau tenu par le budget primitif 2019 avec une enveloppe de **2.069.055,00 €** d'investissements nouveaux en 2019. A cette enveloppe s'ajoutent les restes à réaliser 2018 pour un montant de 587.751,39€, soit une enveloppe totale de dépenses d'équipement 2019 de **2.656.806,39€**.

Ces dépenses d'équipement comprennent, notamment, les dépenses suivantes (dépenses nouvelles et restes à réaliser) :

1. Bâtiments scolaires : 489.936 €
2. Littoral : 86.149 €
3. Equipements sportifs : 248.942 €
4. Voirie, éclairage et espaces verts : 598.443 €

5. Aménagement Pierre Loti : 387.872 €
6. Accessibilité : 293.760 €
7. Bâtiments publics (hors scolaire) : 396.174 €

Des dépenses d'équipement autofinancées

Cette année, il faut noter en particulier que ce niveau d'investissement est entièrement autofinancé ; le levier du recours à l'emprunt n'est pas envisagé à la date de vote du budget.

Cet autofinancement est constitué par un niveau de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement conséquent, à hauteur de **2.250.000,00 €** (contre **1.700.000,00 €** en 2018), signe que la collectivité a retrouvé une santé financière réelle, qui autorise à nouveau un niveau d'autofinancement de ses investissements satisfaisant.

Le produit de la taxe d'aménagement et du FCTVA, à hauteur de **516.160,00 €**, ajoutent aussi à l'autofinancement des investissements. Enfin, le produit des recettes des subventions d'investissement est prévu à hauteur de **133.142,38 €**.

Emprunt : préparer le financement du futur

La préparation budgétaire 2019 de la collectivité ne prévoit pas de réalisation d'emprunts nouveaux au cours de l'exercice. Si la collectivité décide de ne pas emprunter cette année, cela permettra d'alléger ses charges financières rigides en fonctionnement et en investissement. Cela permet également d'améliorer les ratios et donc la notation de la collectivité auprès des établissements bancaires.

La collectivité prépare ainsi son avenir car, à moyen terme, il faut prévoir le financement de très gros travaux d'équipements.

Il faudra donc répondre aux futurs besoins de financement pour des équipements dont le coût estimé est au-delà de ce que la collectivité peut actuellement supporter financièrement, comme la reconstruction future des écoles et du restaurant de la Petite couture évaluée à 13.000.000,00 €.

Les dépenses imprévues

Enfin, il est à noter que les dépenses imprévues en investissement ont été abondées de manière conséquente, soit 216.211,34 €, afin de pourvoir aux éventuelles mauvaises surprises qui surgiraient en cours d'année (chaudière en panne, infiltrations d'eau...) et qui représentent toujours des sommes conséquentes en investissement.

CONCLUSION : FAIRE LE BILAN & PRÉPARER LE FUTUR

Cette année budgétaire confirme la bonne santé financière de la collectivité et permet d'envisager plus sereinement la poursuite de l'action publique communale telle que voulue par l'équipe municipale.

En ce début d'année 2019, un bref retour sur le chemin parcouru s'impose, avec un premier bilan des grandes réalisations du mandat ;

- La requalification du quartier Pierre Loti pour 4,7 M€ (millions d'euros),
- La réfection de la voirie (dont avenues Lysiack, Salengro et Grasset) et les travaux d'éclairage public pour 1,9M€,
- L'extension du centre technique Municipal (CTM), la mise aux normes - dont l'accessibilité - et les aménagements des bâtiments municipaux pour 1,10 M€,
- Les aménagements dans les cinq écoles d'Aytré pour 0,43 M€,
- La réhabilitation du gymnase des Galères, la réfection de la toiture du Dojo, la création d'un Beach stadium et les travaux d'aménagements sportifs pour 0,81 M€,
- L'aménagement du littoral (dont digues de protection et renforcement de la dune) et des espaces publics pour 0,88 M€.

Ces réalisations représentent un effort d'investissement net de près de 10 millions d'euros en 5 ans.

Pourtant, les contraintes financières imposées par le pouvoir exécutif dès la première année du mandat et la réforme du pacte fiscal et financier ont fait perdre à la commune chaque année toujours plus de recettes. C'est désormais avec 1 million d'euros de recettes en moins dans son budget, par rapport à 2013, que la commune doit équilibrer ses comptes.

Si la politique financière lucide et régulière depuis 2014 porte ses fruits et que la capacité d'autofinancement de la commune remonte, les enjeux du futur restent de taille.

Si l'on en croit les projets annoncés, 2500 logements verront le jour dans la prochaine décennie. Cette dynamique locale est à la fois un atout, car elle permet à Aytré de bénéficier de ressources propres en augmentation constante (taxes locales, taxe d'aménagement et taxe additionnelle aux droits de mutation) mais également un point de vigilance car ces constructions nouvelles entraîneront mécaniquement de nouveaux besoins en équipements publics.

Dès aujourd'hui, la commune doit préparer ce futur et laisser des marges de manœuvre pour que la mutation d'Aytré soit possible.

Les élus de la municipalité ont œuvré et continuent d'œuvrer pour préparer aujourd'hui la commune de demain.

Pour le Maire empêché,
La première adjointe

Martine VILLENAVE

